



# Rassemblement EDR

## Bourgogne-Franche Comté



REGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE



Le samedi 3 juin 2023

A BESANCON



### Déroulement de la journée :

9h00-9h30 : Accueil des équipes

9h50 : Photo de l'ensemble des participants

10h10 (précise) : Début des matchs

12h30/14h00 : Pause déjeuner

14h10 (précise) : Reprise des matchs

17h00 : Remise des récompenses

17h15 : Pot de l'amitié





Rue Frédéric CHOPIN – 25000 BESANCON



## Organisation terrains





### Informations complémentaires :

2 terrains sont en herbe (M10 et M12) et 1 terrain est en synthétique (M8). Merci de prévoir des crampons moulés ou baskets pour ce dernier terrain.

Nous mettons à disposition de l'ensemble des clubs plusieurs vestiaires qui seront en libre accès, les affaires devant être remis dans les bus ensuite.





## Rassemblement EDR – Ligue BGFC

### Règlement sportif :

- Application du règlement « Rugby Educatif »
- Arbitrage par les éducateurs des clubs qui ne jouent pas
- Nombre de joueurs maxi par équipe :
  - M8 : 10 joueurs
  - M10 : 16 joueurs
  - M12 : 16 joueurs

### Déroulement du Tournoi :

- 1 terrain = 1 niveau de pratique
- Poules de 4 équipes le matin ( 3 poules de 4 équipes et 1 poule de 3 équipes en M12)
- Poules de niveau l'après -midi :
  - Poule des 1<sup>ers</sup>
  - Poule des 2<sup>èmes</sup>
  - Poule des 3<sup>èmes</sup>
  - Poule des 4<sup>èmes</sup>

Chaque équipe devra avoir en sa possession **des chasubles** pour pouvoir **accéder aux terrains** (Soit 2 éducateurs/équipe).

### Lieu des rencontres :

- M8 : Terrain annexe en synthétique
- M10 : Terrain annexe en herbe
- M12 : Terrain honneur en herbe





## Informations Diverses :

- L'accès en bus sera géré par des bénévoles du club qui vous orienteront pour stationner le bus toute la journée (Parking à côté des terrains ; voir photo ci-dessous)
- Une restauration sera disponible sur place. Nous invitons les parents à préparer des repas tirés du sac.
- Tout au long de la journée, les buvettes seront ouvertes avec boissons diverses et sandwiches.
- Les tickets de consommation seront à votre disposition à la caisse centrale.
- Un goûter sera remis par la Ligue à chaque joueur.
- Il n'est pas prévu de paniers repas pour le retour



## Contacts:



## Olympique de Besançon - Organisation extra-sportive

Stade Maurice JABRY

36 bis rue Chopin

25000 BESANCON

## Ligue BGFC - Organisation sportive

Madame Sonia ROUGETET

[just.rougetet@wanadoo.fr](mailto:just.rougetet@wanadoo.fr)

06.76.06.99.57

André BOUJON

[andreboujon@gmail.com](mailto:andreboujon@gmail.com)

06.08.34.03.30

# Bon Tournoi à tous !



## FEUILLE DE ROUTE

1. Dépose des joueurs et encadrements à l'endroit prévu ; merci aux chauffeurs de respecter ces précisions.



2. Parking bus dans l'enceinte ou à proximité
3. L'entrée pour les visiteurs se fera par l'entrée principale. Les consignes d'accès aux enceintes sportives seront vérifiées.





# RÈGLEMENT

## RELATIF AUX OBJETS DANS LES STADES

### Objets interdits

*Prohibited Items*



Arme



Fumigène, pétard et autres articles pyrotechniques



Mégaphone



Drone



Perche à selfies



Bouteille, canette et tout autre contenant de plus de 50 cl



Vuvuzela, laser



Animal (sauf chien guide)



Bouteilles en verre

### Objets soumis à autorisation

*Items subject to prior authorisation*



Hampe de drapeaux et support de banderole



Banderole, drapeau, voile et maillot géant



Tambour



Parapluie



Bouteille et autre contenant de moins de 50 cl



Appareil photo



Valises, bagage et sac supérieurs à 45x35x20 cm



Cosque et encombrant

• Tout objet pouvant servir d'arme par destination (couteau, outils...) : ces objets ne peuvent pas donner lieu à un dépôt en consigne.

• Les banderoles, drapeaux ou panneaux contenant un message à caractère raciste, xénophobe, politique, philosophique sont interdits (contrôle visuel obligatoire).

• L'accès au stade est interdit à toute personne en état d'ébriété ou sous l'emprise de stupéfiant.

• Si un propriétaire d'objet non autorisé refuse de s'en séparer, l'accès au stade lui sera interdit.

Conformément aux dispositions du Code du Sport, toute infraction aux interdictions ci-dessus sera passible de poursuites judiciaires